

10) Le bilan

A la fin de l'occupation allemande, le bilan des victimes juives s'établit ainsi:

— Travailleurs tués sous les bombardements:	24
— Travailleurs fusillés par les Allemands lors des tentatives d'évasion (principalement à Bizerte):	8
— Travailleurs fusillés par les Allemands, victimes d'actes de sadisme:	3
— Travailleurs décédés par accidents:	2
— Travailleurs disparus (probablement fusillés par la gendarmerie allemande au moment de l'évacuation):	2
— Déportés non revenus des camps:	17

On s'est interrogé sur l'action de la communauté. La situation de la Tunisie est radicalement originale: l'occupation allemande a duré six mois; au moment où les Allemands décident de s'en prendre à la population juive, les forces américaines sont à 50 kilomètres de Tunis. Cette perspective conduit les dirigeants de la communauté à temporiser: ils savent que les renforts alliés débarquent en Algérie et au Maroc, que les Allemands reculent en Lybie et que les Alliés auront le dessus sur le front tunisien. Leur but est d'éviter le massacre de la population juive, d'obtempérer aux exigences allemandes en les freinant autant que possible, en attendant la prochaine arrivée des troupes alliées. Paul Ghez, définit ainsi son engagement du 9 décembre:

Nous avons arrêté la rafle allemande, mais nous avons assumé une effroyable responsabilité. Il n'y a plus à réfléchir à présent. Il faut organiser, veiller sur nos jeunes gens, limiter les souffrances, éviter les pogroms.

Je suis engagé dans un combat féroce dont l'enjeu est l'existence de la population juive.

L'adversaire semble avoir tous les atouts. Nous lutterons quand même par tous les moyens.

Car il nous reste malgré tout un grand espoir: la délivrance³³.

Tenir jusqu'à l'arrivée des Alliés dont on entendait le canon depuis Tunis, dont les travailleurs dans leurs camps, assistaient à l'avancée, tel est le mot d'ordre du président Moïse Borgel. En s'interposant entre la population et les Allemands, la communauté a sauvé la vie des otages, et éviter le maximum de pertes.

La libération et la lutte pour l'abrogation des lois raciales

Le 8 mai 1943, Tunis est libéré. Les Forces alliées, les Forces

françaises du général Giraud, les Français Libres de Leclerc et de Larminat, qui ont fait leur jonction, pénètrent dans la ville.

Les travailleurs juifs des camps profitant du désarroi de leurs gardiens, sont repliés dans les relais préparés par la communauté (propriété de personnalités israélites et d'un dignitaire de la Cour beylicale, Ahmed Sakka) et ont pu regagner Tunis lors de l'arrivée des Alliés. L'enthousiasme est général, mais la population juive manifeste particulièrement sa joie. Elle a conscience d'avoir été sauvegardée, et le président Moïse Borgel est porté en triomphe. Les Juifs pensent que l'abrogation des lois raciales va suivre la Libération. Le général Giraud qui a autorité sur la Tunisie, n'a pas rétabli le décret Crémieux en Algérie, mais y a abrogé les lois raciales, sous l'influence de Jean Monnet. Le 9 mai, tous les Français de Tunisie sont mobilisés, sans distinction de race ou de religion, alors que les Juifs d'Algérie ont été mobilisés dans des compagnies de pionniers ou invités à s'engager dans le Corps-Franc. Les Juifs français s'appêtent à répondre à l'ordre de mobilisation dans lequel ils voient la fin des discriminations raciales. Au même moment les Forces Françaises libres ouvrent à Tunis un bureau de recrutement : 80 % des Juifs français mobilisables rejoignent les forces gaullistes, 20 % seulement répondent à l'appel de l'armée régulière.

La communauté demande en vain la mobilisation des Juifs tunisiens. Les forces du général Giraud refusent même les engagements individuels. Les FFL les acceptent d'abord avec enthousiasme, puis les freinent, sans doute en raison des accusations « d'armée juive » ou « d'armée enjuivée » dont les officiers de Giraud abreuvent leurs homologues gaullistes. 400 Juifs tunisiens s'engagent dans l'armée britannique. Certains sont employés comme travailleurs, quelques-uns affectés à la Brigade juive en Italie.

Le mouvement des engagements volontaires de 1939 ne se renouvelle pas. Nombre d'engagés enthousiastes de 1939, blessés dans leurs sentiments par les lois raciales, s'estimant trahis dans leur amour pour la France, refusent de renouveler leur geste.

Si les discriminations cessent sur le plan militaire, dès la libération de Tunis, il n'en est pas de même sur le plan civil. Le 10 mai 1943, le bâtonnier Elie Nataf, suspendu de ses fonctions en 1940, se rend au Palais, et revêt sa robe. Personne n'ose l'en empêcher ou l'interpeller. Il invite tous les avocats juifs à se trouver au Palais le 12 mai et à y revêtir la robe. Le 12 mai au matin, il reçoit une lettre du procureur général Joppe :

Mon attention a été appelée sur le désir que les avocats juifs rayés du Tableau, en vertu du numéris clausus et pour motifs autres que des faits disciplinaires ont de reprendre leur place.

On conçoit fort bien l'impatience que ceux-ci puissent avoir de revêtir leur toge et de reprendre l'exercice de leur profession, mais ils seraient dans

l'erreur la plus complète et agiraient contrairement à leurs intérêts et à ceux de leurs clients, en revêtant d'eux-mêmes la toge et en se présentant à la barre, avant qu'un texte n'intervienne les rétablissant dans leurs droits, charges, devoirs et prérogatives...

Ils voudront bien attendre que l'autorité supérieure qualifiée régleme une question qui sera d'autant plus facilement solutionnée qu'elle est connue, étudiée et que le nécessaire a déjà été fait au Maroc et en Algérie.

Aucune manifestation d'un ordre quelconque et de qui que ce soit ne pouvant être tolérée, il importe qu'aucun incident ne se produise dans les prétoires, que les intéressés fassent preuve de compréhension et conservent leur confiance à la justice française.

Je compte sur votre intervention, Monsieur le Bâtonnier, pour que les intéressés saisissent bien la pensée de l'autorité supérieure, et que la réintégration se passe aussi dignement que le départ. Le Barreau tout entier ne peut qu'y gagner³⁴.

Devant la timidité de certains avocats, le bâtonnier renonce à la manifestation, mais il harcèle le général Juin Résident Général intérimaire et demande l'abrogation des lois raciales. Les autorités tergiversent: l'administration de Vichy est toujours en place, et le général Juin entend se conformer aux ordres du général Giraud. La Tunisie est libérée, les Juifs français sont mobilisés et appelés à se battre dans l'armée française, mais les lois raciales y sont toujours appliquées. Un avocat de Sfax, Mathieu Ganem, adresse message au Congrès Juif Mondial à New York, par l'intermédiaire du consul des Etats-Unis à Tunis, Doolite. Le principe d'une intervention auprès du général Giraud par le canal des autorités américaines est décidé. Le bâtonnier Nataf rencontre le général Catroux, qui assure la liaison entre Giraud et de Gaulle. Le général Catroux promet d'intervenir auprès de Giraud, et l'assure que la situation s'éclaircira après l'arrivée du général de Gaulle. De Gaulle arrive à Alger le 30 mai 1943. Le 3 juin il constitue le CFLN avec le général Giraud. Très vite le problème de la Tunisie est évoqué: ordre est donné au Résident Général à Tunis de proclamer l'abrogation des lois raciales, ce qu'il fait le 10 juin 1943³⁵.

Le statut des Juifs a été appliqué en Tunisie par la seule volonté du gouvernement de Vichy, alors qu'il n'y était pas contraint par les pressions ennemies. Mais il a été appliqué plus tardivement et de façon plus douce qu'en Algérie et au Maroc. Certains ont crédité Vichy de cette application plus douce: selon eux, Vichy pouvait jusqu'en 1942, dans un territoire éloigné de la pression allemande, faire preuve de mansuétude. En réalité, cette application plus modérée est due autant à la personnalité du Résident Général, qu'à la situation des Juifs dans le protectorat, où ils avaient été de tout temps des agents de l'influence française. Il était difficile de les soumettre à des mesures de spoliation sous peine de miner cette influence, face aux revendications tunisiennes et italiennes. L'abro-

gation tardive des lois raciales, après la libération de la Tunisie, éclaire aussi l'attitude de l'administration Giraud. La guerre a entraîné des conséquences profondes sur les attitudes et mentalités des Juifs de Tunisie. Ayant eu leur part de souffrances dans le cortège des souffrances des Juifs d'Europe, ils se sont sentis solidaires de ces derniers. La communauté tunisienne rompt après guerre son isolement, et participe aux instances du judaïsme international, et notamment au Congrès Juif Mondial. Les lois raciales ont surtout provoqué une désaffection des Juifs de Tunisie pour la France. Alors que de 1923 à 1939 la majorité des jeunes juifs bacheliers sollicitent la naturalisation française, on enregistre très peu de demandes de naturalisation de 1946 à l'indépendance de la Tunisie.

Le courant assimilationniste cesse d'exister au sein de la communauté. De jeunes intellectuels militent dans les partis nationalistes. Déçus par la France, ils espèrent s'intégrer à une Tunisie nouvelle et indépendante. D'autres affirment au contraire un nationalisme juif, et le courant sioniste devient très important, plus important qu'en Algérie et au Maroc. Alors que les mouvements de jeunes sionistes ont une pléthore de militants, les EIF ne comptent plus qu'une seule troupe. Vichy a annihilé l'élan des Juifs vers la France, cet élan que le protectorat avait consacré.

NOTES

1. En 1885, le Résident Général Massicault déclarait que c'était : « un devoir de saluer les ressortissants israélites de Tunis qui ont tant fait pour la propagande française en Tunisie ; que le gouvernement de la République n'oublierait jamais les efforts persistants des israélites dans ce but, et que tant qu'il y aurait en Tunisie une Maison de France sur laquelle flotterait le drapeau tricolore, les plus grands efforts seraient faits pour acquitter la dette de reconnaissance que la France avait contractée envers les israélites ».

2. Vallat (Xavier), *Le Nez de Cléopâtre, Souvenirs d'un homme de droite*, Paris ; *Les Quatre Fils Aymon*, 1957, p. 246.

3. *Le Petit Matin*, 14 novembre 1941.

4. *La Gazette d'Israël*, 20 septembre 1938.

5. Moïse Borgel descendait d'une lignée de rabbins qui, de 1770 à 1898, se sont succédés sans interruption dans les fonctions de grand rabbin de Tunisie. C'est en mémoire de son grand-père, Elie Borgel, que le village suburbain dans lequel est situé le cimetière où il est inhumé, a reçu le nom de Borgel. Homme modeste, administrateur efficace, Moïse Borgel a accepté ses fonctions par devoir. Il aura à vivre des moments dramatiques.

6. Bulletin Quotidien du 18 juin 1940 de la Résidence Générale.

7. Archives du Centre de Documentation Juive Contemporaine CCCLXXX.VIII.

8. Ophthalmologiste réputé, le docteur Roger Nataf sera après la guerre, professeur à la Faculté de Reims. Il a pour patient l'amiral Esteva. Sa déclaration est rapportée par Farella (Dina), dans un mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à l'Université de Nice.